

# ASTROLABE



La boussole de l'intégration positive



## ***POUR UN DIALOGUE VÉRITABLE ET PERMANENT***

**MÉMOIRE DÉPOSÉ AUPRÈS DE LA COMMISSION DE CONSULTATION  
SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENT RELIÉES  
AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES**

**ASSOCIATION ASTROLABE**

**OCTOBRE 2007**

**« Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle,  
et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour  
que vous vous entreconnaissiez. »**  
Coran (49 – 13)

**« Diversa non adversa »**  
Pierre Abélard

**« ... D'abord, ils sont venus chercher les communistes,  
je n'ai rien dit, je n'étais pas communiste.  
Puis ils sont venus chercher les syndicalistes,  
je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste.  
Quand ils sont venus chercher les juifs,  
je n'ai rien dit, je n'étais pas juif.  
Quand ils sont venus chercher les catholiques,  
je n'ai rien dit, je n'étais pas catholique.  
Puis ils sont venus me chercher.  
Et il ne restait plus personne pour dire quelque chose... »**  
Martin Niemöller

## REMERCIEMENTS

*Goethe disait : "Parler est une nécessité, écouter est un art." Aussi, nos sincères remerciements vont en premier lieu aux lecteurs qui sauront nous écouter. C'est en effet une chose peu commune de nos jours de faire l'effort de bien écouter la parole d'autrui, particulièrement quand notre interlocuteur est perçu comme un étranger, voire une menace. Merci donc pour cet effort et pour l'ouverture d'esprit qui vous encourage à le faire.*

*Nous profitons en deuxième lieu de cette occasion pour saluer encore une fois la décision du Premier ministre, Jean Charest, de mettre en place la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, présidée par les professeurs Gérard Bouchard et Charles Taylor. Nous voulons, dans le même souffle, témoigner à ces derniers notre admiration pour le courage dont ils ont fait preuve en acceptant ce mandat difficile.*

*Notre mémoire est le résultat d'un travail d'équipe auquel ont participé de nombreuses personnes ; des bénévoles qui, en dépit de leurs responsabilités professionnelles et familiales, n'ont pas lésiné pour offrir de leur temps. Du fond du cœur, un grand merci à toutes et à tous.*

---

\* Le genre masculin est employé sans aucune discrimination et uniquement afin d'alléger le texte.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>1</b>
<b>REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....</b>	<b>5</b>
<b>LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE : MALAISE IDENTITAIRE ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS .....</b>	<b>10</b>
<b>LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE : UNE RÉALITÉ PLURIELLE.....</b>	<b>15</b>
<b>LES VALEURS COMMUNES : INTERPRÉTATIONS ET INCOHÉRENCES.....</b>	<b>21</b>
La laïcité.....	22
L'égalité hommes-femmes .....	24
<b>LE DANGER DES DISCOURS EXTRÉMISTES.....</b>	<b>29</b>
<b>LE RÔLE DES MÉDIAS .....</b>	<b>32</b>
<b>CONCLUSION : VIVRE-ENSEMBLE ET APPARTENANCE.....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXE 1– QUI EST ASTROLABE ? .....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE 2– LEXIQUE.....</b>	<b>38</b>

## RÉSUMÉ

Au cœur du débat sur le principe de l'accommodement raisonnable et, plus globalement, sur l'immigration et la gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse au sein de la société québécoise, le fait musulman prend sans conteste une place importante. De plus en plus visible, ce fait dérange et inquiète ; incompris, car jusqu'à maintenant peu ou mal étudié, il suscite des prises de position des plus contradictoires et des plus émotives. Des positions qui risqueraient, si elles ne sont pas corrigées, d'alimenter la suspicion à l'endroit des Québécois de confession musulmane, mettant ainsi à mal non seulement leurs efforts d'intégration culturelle et socioéconomique, mais aussi le vivre-ensemble harmonieux auquel la majorité des Québécois aspire.

Ce premier constat était en lui-même suffisant pour qu'Astrolabe - un organisme engagé depuis quelques années dans le travail associatif musulman au Québec<sup>1</sup> - décide de déposer un mémoire auprès de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Mais nous avons deux autres raisons motivant la rédaction de notre mémoire. Premièrement, Astrolabe est en effet l'organisme qui avait été mêlé, malgré lui, à la controverse dite « de la Cabane à sucre. » Cette implication nous oblige à prendre aujourd'hui la parole non pas pour revenir sur cette affaire, puisque cela nous l'avons déjà fait dans les médias et lors d'une rencontre privée avec les recherchistes de la Commission<sup>2</sup>, mais plutôt pour nous exprimer sur les questions de fond en amont et en aval de ce type d'incidents.

Deuxièmement, Astrolabe souhaite saisir cette occasion pour appeler à un dialogue véritable et permanent sur la question des accommodements, mais encore sur les autres enjeux soulevés par la présence musulmane au Québec, telle l'islamophobie. En effet, c'est là l'idée directrice de notre propos : en dépit des nombreuses prises de parole qui se sont manifestées ces derniers mois sur ces questions, nous pensons que le dialogue n'a pas encore été engagé, car la plupart des intervenants se sont exprimés dans un esprit polémique peu propice à l'écoute. Nous appelons donc à un dialogue véritable, dans le sens de serein, et nous croyons que le cadre offert par la Commission est un excellent début dans ce sens. Ce dialogue, nous le voulons également permanent parce qu'il est irréaliste de croire qu'au lendemain du 31 mars 2008, c'est-à-dire après la conclusion des travaux de la Commission, tous les enjeux seraient comme par enchantement définitivement réglés.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur la mission, la structure, stratégie et le membership de l'association, voir l'annexe 1 du présent document.

<sup>2</sup> Nous avons en effet déposé auprès de la commission un recueil contenant notre version des faits ainsi que notre appréciation quant au traitement médiatique dont ils ont fait l'objet. Voir l'intégralité de ce recueil sur le site web de l'association : [www.astrolabequebec.org](http://www.astrolabequebec.org) .

Pour élaborer les positions et les propositions contenues dans notre mémoire, nous avons adopté une démarche de concertation intracommunautaire, qui consistait à organiser une série d'ateliers auxquels nous avons invité, outre les membres de notre association, plusieurs cadres associatifs appartenant à divers organismes musulmans du Québec. Ces ateliers nous ont permis, d'une part, de partager avec nos invités notre compréhension des enjeux posés par le débat sur les accommodements à la société québécoise en général et aux Québécois de confession musulmane en particulier. Ils nous ont permis, d'autre part, d'écouter les multiples points de vue qui ont cours actuellement parmi les musulmans du Québec au sujet de ces mêmes questions.

Évidemment, bien que ces consultations aient fortement enrichi nos réflexions, nous tenons d'emblée à préciser que le contenu de notre mémoire n'exprime que les profondes convictions de notre association et de ceux et celles qui s'y reconnaîtraient. De même, tout en étant convaincus que la plupart de nos points de vue reflètent des positions largement partagées au sein de la communauté musulmane du Québec, nous ne prétendons aucunement parler en son nom. La communauté n'est pas un groupe monolithique, et aucune voix, aussi légitime qu'elle puisse paraître, ne peut aujourd'hui affirmer représenter l'ensemble des musulmans du Québec.

Notre mémoire commence par quelques remarques préliminaires sur le document de consultation publié par la Commission<sup>3</sup>. Ces remarques portent principalement sur la définition de quelques concepts essentiels quant à la compréhension des positions que nous exposerons par la suite. Par ces précisions, nous souhaitons éviter les nombreux amalgames qui marquent actuellement les discours qui se tiennent, au Québec et ailleurs, sur la nouvelle présence musulmane en Occident.

Nous discuterons par la suite et brièvement le malaise identitaire que vit la société québécoise, afin d'en prendre acte tout en rappelant la responsabilité des acteurs sociopolitiques face à lui. En effet, il est essentiel, compte tenu des réalités historiques du peuple québécois, de reconnaître ses légitimes préoccupations identitaires. Toutefois, celles-ci ne devraient nullement autoriser des discours xénophobes et des surenchères politiciennes pouvant marginaliser certains groupes minoritaires. De notre point de vue, malgré l'adversité que les aléas de son histoire lui ont imposée, le Québec a toujours été le pays d'un peuple qui a de tout temps su accueillir les différences culturelles et religieuses de manière sereine et civilisée. C'est cette tradition d'ouverture que nous invitons les élites québécoises à redécouvrir et à promouvoir.

---

<sup>3</sup> *Accommodements et différences – Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens*, Document de consultation, 2007. Le document peut être téléchargé sur le site de la commission à l'adresse : [www.accommodements.qc.ca](http://www.accommodements.qc.ca).

Nous consacrerons la deuxième partie de notre mémoire à un bref exposé sur les réalités de la communauté musulmane du Québec et les dynamiques qui la traversent. Nous l'avons déjà dit : s'ils partagent la même foi, les Québécois de confession musulmane n'en représentent pas moins une réalité plurielle dont la diversité doit être prise en compte, y compris par eux-mêmes. Que ce soit dans leur rapport à leurs sources scripturaires ou dans leurs interactions avec leurs contextes sociopolitiques, les musulmans du Québec ne comprennent ni ne vivent leur religion de façon uniforme. Ici aussi, face à cette diversité, nous avons une double responsabilité.

D'abord, en tant que membres de la communauté musulmane, nous devons apprendre à respecter nos différences, puis à organiser un dialogue intracommunautaire sur les meilleures façons de les gérer pour en faire une richesse pour nous-mêmes et pour notre société. Ensuite, cette fois en tant que citoyens d'une démocratie libérale, nous devons refuser l'instrumentalisation politique de ces différences, instrumentalisation qui pourrait permettre de brimer une partie de nos concitoyens (et coreligionnaires) de leur droit de vivre conformément à leurs convictions.

La troisième partie du mémoire traitera de la question des valeurs communes dans la société québécoise d'aujourd'hui et de demain. Ces valeurs (particulièrement la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes) semblent être l'enjeu fondamental de toute la controverse sur le principe d'accommodement. Selon certains, ces valeurs seraient menacées par ce qu'ils considèrent être un retour du religieux dans la sphère publique, et plus particulièrement par la nouvelle visibilité de l'islam. Pourtant, selon les adeptes de ces religions, notamment de musulmans, incluant nous-mêmes, les pratiques religieuses qui semblent déranger se justifient, elles aussi, au nom de ces mêmes valeurs. Aussi, au-delà de la proclamation des principes, avons-nous besoin de définir ces valeurs et de discuter le problème de leur interprétation ainsi que l'incohérence de certains discours les concernant.

C'est donc ici que nous traiterons des questions concrètes, d'une part en discutant l'adéquation des pratiques musulmanes avec les valeurs en question, d'autre part en analysant les arguments des opposants à ces pratiques. C'est également dans cette partie que nous essaierons de montrer comment, selon nous, l'islam peut se vivre fidèlement et sereinement dans le Québec contemporain, et ce, sans mettre en danger ni les valeurs communes, ni les acquis historiques, ni l'ordre public.

La suite de notre mémoire soulèvera deux autres questions importantes dans le cadre de ce débat ; deux questions qui, tout en étant différentes, sont néanmoins interdépendantes. La première porte sur les effets néfastes des positions extrémistes si elles devaient prendre le dessus et influencer les recommandations de la Commission. La

## Astrolabe

deuxième interpellera les médias sur leur rôle par rapport au traitement de la diversité culturelle en général et du fait musulman en particulier.

Nous concluons notre mémoire par une revendication qui n'exige heureusement aucun accommodement, mais qui invite à un changement de mentalité et à l'assainissement de certains discours nous concernant. En effet, nous ressentons aujourd'hui la nécessité de revendiquer notre appartenance au Québec, de soutenir clairement que même si la majorité des Québécois de confession musulmane vient d'ailleurs, cela ne fait pas d'eux des étrangers. Cette revendication n'est pas superflue. Elle nous paraît, au contraire, d'autant plus nécessaire qu'elle a deux implications essentielles.

Il faut comprendre, en premier lieu, que si certains de nos concitoyens jugent incompréhensibles certaines de nos spécificités ou se disent en désaccord avec certaines de nos positions, tout cela nous l'acceptons et nous sommes prêts à en discuter. Nous refusons par contre d'être réduit à un "Eux" qui nous blesse d'autant plus qu'il se décline souvent sous le mode du mépris et de la suspicion. Il faut noter, en deuxième lieu, que cette opposition factice (Nous/Eux), dont usent et abusent certains intervenants, a une fonction précise dans le débat. Elle constitue en effet un subterfuge rhétorique qui laisse entendre que seule la parole des « vrais Québécois » serait légitime et mériterait d'être prise en compte quand viendra le moment de définir les contours de la société québécoise de demain, société dans laquelle nous devrions pourtant tous vivre.

Quelle que soit donc l'issue de cette Commission et la nature des recommandations qu'elle avancera, il va falloir qu'on nous entende : nous sommes Québécois. De confession musulmane sûrement, mais pas moins Québécois que n'importe qui de nos compatriotes. Et par le fait même, nous avons un mot à dire sur l'avenir de notre société. Un mot qui doit être écouté, soupesé, accepté ou rejeté à l'aune de sa seule conformité à la raison, aux valeurs universelles (liberté et justice), ainsi qu'aux intérêts présents et futurs de notre patrie, le Québec.

**Nous invitons le lecteur à prendre note des encadrés insérés à la fin de chacune des parties de notre mémoire. Ces encadrés contiennent ce que nous considérons être l'essentiel de ce document, c'est-à-dire les principaux messages d'Astrolabe ainsi que ses multiples suggestions en vue de faciliter l'intégration positive des Québécois de confession musulmane au sein d'une société québécoise que nous souhaitons tout à la fois libérale, juste et solidaire.**



## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

La première remarque, qui s'impose comme préliminaire à nos propos, exprime notre accord avec l'interprétation large et extensive que la Commission a bien voulu donner à son mandat. Il était en effet nécessaire d'inscrire la question de l'accommodement raisonnable dans le cadre d'une problématique plus générale, portant sur le modèle d'intégration que nous voulons adopter, comme peuple, afin d'assurer un vivre-ensemble harmonieux entre les divers composantes de notre société.

Par « modèle d'intégration », nous n'entendons pas seulement le processus d'acculturation par lequel les immigrants adoptent certaines manières de faire et de penser de la société d'accueil. De même, bien qu'elle constitue un aspect fondamental de ce processus, nous ne restreignons pas l'intégration à sa dimension participative, qu'elle soit de nature politique ou économique. Conditions indispensables pour la réussite de l'intégration, ces deux dimensions, acculturation et participation, ne sont pourtant pas suffisantes.

Cette réussite dépend tout autant d'un processus d'acceptation, qui engage aussi bien les groupes minoritaires que les membres de la culture dominante dans un travail d'ouverture à la nouvelle réalité socioculturelle du pays. Il serait en effet illusoire d'attendre du seul immigrant de renier en totalité ses spécificités culturelles d'origine. Le voudrait-il, il ne le pourrait point. Un modèle réussi d'intégration sociale, c'est donc également un effort psychologique et politique visant à faire accepter à l'ensemble des citoyens la réalité plurielle du Québec de 2007.

De même, nous sommes très en accord avec la Commission quand elle précise que « le mécontentement » vis-à-vis du principe d'accommodement ne peut être généralisé à l'ensemble des Québécois d'origine canadienne-française. Nous avons même constaté que non seulement beaucoup parmi ces derniers approuvent ce principe, ils ont été, à diverses occasions, dans la presse et ailleurs, ses plus fervents défenseurs sinon les pères fondateurs.

Encore plus : l'association exclusive de ce malaise aux Québécois d'origine canadienne-française nous semble être une erreur. Plusieurs des détracteurs de ce principe sont en effet des Québécois d'origine étrangère, parmi lesquels certains d'origine arabe et musulmane. Il importe de souligner ce fait car, très souvent, l'opposition de ces derniers au principe de la liberté religieuse, particulièrement quant elle concerne l'islam, se nourrit de leur expérience dans leur pays d'origine. Il est donc évident que ces personnes importent avec eux au Québec des craintes développées, à tort ou à raison, dans le cadre d'un contexte sociopolitique complètement différent des réalités que nous

vivons ici. Cette projection de réalités étrangères sur les questions locales s'apparente, il faut le souligner, à une approche dogmatique qui rend extrêmement difficile le traitement serein et rationnel de ces questions.

Sur un autre plan, parmi les notions définies dans le document de consultation de la Commission, il y avait évidemment l'islam, que les auteurs ont pris soins de distinguer de l'islamisme. Ainsi, l'islam était brièvement et correctement présenté comme étant la religion des musulmans, comme le judaïsme est la religion des juifs et le christianisme, la religion des chrétiens. Mais dire cela n'est pas suffisant lorsqu'on constate le nombre de personnes, musulmanes ou non, qui n'hésitent pas de nos jours à se faire théologiens ou exégètes de l'islam. Plusieurs semblent pourtant ne pas maîtriser les rudiments de cette religion.

Un exemple : un professeur d'université, après avoir proclamé son islamité, a soutenu dernièrement devant la Commission qu'en islam, il n'y avait que cinq obligations. Le lendemain, l'information faisait la une de certains journaux montréalais, puisque les propos du professeur induisaient que les pratiques musulmanes questionnées ces derniers mois, telles que le port du voile ou les demandes de locaux pour la prière au sein de certaines institutions, étaient au mieux les caprices de certains rigoristes que l'on pouvait bien rabrouer sans grande discussion, au pire les exigences d'islamistes fondamentalistes à qui l'on devait résister pour protéger nos institutions de l'assaut de l'intégrisme musulman.

Or, malgré la bonne volonté évidente du professeur (de mathématiques), celui-ci confondait la notion d'obligation (fardh) avec celle de pilier (rukhn). En effet, selon une célèbre tradition du Prophète Mohammed, l'islam "*se construit sur cinq piliers*, qui sont : l'attestation de foi (shahada), les cinq prières quotidiennes, le jeûne du mois du ramadan, l'impôt social purificateur (la zakat) et le pèlerinage (al-haj)". Évidemment, la métaphore des piliers suppose clairement une construction à soutenir. Dans le cas de la religion musulmane, cette construction ce sont justement les nombreuses autres *obligations*, de nature personnelles, familiales ou sociales, que les cinq *piliers* préparent le musulman à honorer du mieux qu'il peut. C'est, à titre d'exemple, de s'astreindre à être véridique même quand cela n'est pas dans notre intérêt, de prendre soins de nos enfants, d'honorer nos parents, de porter le voile (selon les oulémas), etc.

Cet exemple rend clair un point important. Il ne suffit pas d'être musulman pour statuer sur ce qui est ou n'est pas de l'islam, exactement comme on ne devient pas médecin pour la simple raison que l'on a certaines connaissances glanées ici et là sur la médecine. Cela prend une expertise qui ne s'acquière qu'à la suite de nombreuses années d'étude. Nous reviendrons plus loin sur cette question de l'expertise. Pour l'instant, nous

aimerions seulement appeler les médias, quand il s'agit d'expliquer la religion musulmane, à une certaine réserve quant à la publicité qu'ils offrent à certains propos, d'autant plus si ceux-ci sont tenus par des personnes dont la seule qualité est de s'introduire par le fameux "je suis moi-même musulman". Ce n'est pas parce que l'on est musulman que l'on détient nécessairement la vérité finale sur l'islam. Cette réserve médiatique est particulièrement de mise lorsque, comme nous le croyons, ces propos ne sont publicisés par certains médias que parce qu'ils soutiennent ce qu'ils souhaitent entendre. En fait, selon nous, que ce soit sur le plan de la compréhension de l'islam ou de la promotion d'un véritable dialogue avec ses adeptes, cette approche n'apporte rien de bon.

Quant à l'islamisme, il était défini dans le document de la Commission ainsi : "Courant, souvent radical ou fondamentaliste, qui fonde le religieux et le politique". Le document précisait par ailleurs que le fondamentalisme en matière religieuse était : "(une) idéologie ou philosophie qui donne à la religion préséance sur tout autre norme. S'accompagne ordinairement d'une interprétation littérale ou monolithique des textes sacrés."

Il n'est évidemment pas dans notre intention de faire dans ce mémoire l'étude du mouvement islamiste, et encore moins son apologie. Mais, au risque de se voir taxés d'islamistes, ce que nous ne sommes pas, il nous paraît fondamental de corriger la manière dont ce mouvement est présenté en Occident<sup>4</sup>. Cette correction est nécessaire parce que, à chaque fois que la démonstration se fait quant au caractère liberticide des positions soutenues par les adversaires du principe de l'accommodement, particulièrement ceux et celles qui sont les plus virulents dans leur opposition aux pratiques musulmanes, ils/elles se rabattent sur un argument alarmiste qui voudrait que ces pratiques, comme le port du voile, ne seraient en fait que les incursions précoces d'une internationale intégriste dont le but final serait ni plus ni moins que la destruction de notre démocratie<sup>5</sup>. De même, dès que la preuve est faite que leurs positions sont contraires aux principes mêmes qu'ils/elles disent pourtant défendre, comme la laïcité ou l'égalité entre les sexes, le spectre de cette internationale islamiste est mis de l'avant, mettant ainsi fin au débat citoyen qui se transforme, sous les effets de cette idéologie de la peur, en une chasse aux sorcières, et les musulmans pratiquants, les femmes voilées

---

<sup>4</sup> Ce que nous soutenons ici s'appuie sur les recherches d'universitaires que l'on ne peut d'aucune manière accuser ni d'islamisme, puisque ce ne sont pas des musulmans, ni de sympathie avec l'islamisme, puisqu'ils le critiquent à plusieurs égards. Voir, à titre d'exemple, les travaux de François Burgat, Vincent Geisser et Jean L. Esposito.

<sup>5</sup> Cette confusion est perpétuée, de bonne foi nous semble-t-il, même par des spécialistes. Voir par exemple le livre de Yolande Geadah, *Accommodements raisonnables – Droit à la différence et non différence des droits*, VLB éditeur, 2007.

particulièrement, deviennent ainsi la cinquième colonne de cette internationale dont il faut, à tout prix, se protéger.

Toutes proportions gardées (puisque les musulmans sont loin de vivre la situation des juifs du XIX siècle), n'est-ce pas là le même procédé qui a permis aux funestes artisans des pogroms et de l'Holocauste d'alimenter les suspicions à l'encontre des juifs d'Occident, en les accusant d'être la tête de pont d'une prétendue juiverie internationale ? N'est-ce pas aussi ce même procédé qui fut un temps utilisé pour s'attaquer aux mouvements ouvriers et leurs syndicats en les associant à une présumée internationale communiste — ce dont le Québec garde toujours un vif souvenir ?

Bref, pour éviter que les Québécois de confession musulmane ne fassent les frais des représentations que certains entretiennent sur l'islamisme, il nous a semblé nécessaire de souligner deux choses. Primo, les Québécois de confession musulmane ne sont pas les garants de leurs coreligionnaires au niveau mondial. Leur avenir ne peut donc être tributaire de nos appréciations sur les attitudes, les comportements ou les politiques des individus, des groupes ou des États dans les pays musulmans.

Secundo, le mouvement islamiste -- à ne pas confondre donc avec fondamentaliste -- est une réalité complexe, qui ne peut être saisie sans la prise en compte des réalités politiques internationales et locales des pays musulmans. Au moins dans l'esprit d'une bonne partie des populations de ces pays, ces mouvements, pour la plupart, représentent une alternative aux dictatures en place et à la domination étrangère. À tort ou à raison, ces populations voient dans ces groupes des mouvements de résistance et de libération. De plus, le rapport de ces mouvements à la référence musulmane se décline sous divers modes et ce n'est qu'une minorité qui privilégie « une interprétation littérale ou monolithique des textes sacrés ».

Au contraire, la majorité de ces mouvements se considèrent et agissent comme des réformateurs et nourrissent un rapport très dynamique, parfois même critique, aux textes sacrés et à leur interprétation. Cela étant, il est certainement légitime de critiquer certains discours ou stratégies politiques de ces mouvements.

**LES PRINCIPAUX MESSAGES D'ASTROLABE**

- ✚ Outre les dimensions acculturation et participation, un modèle réussi d'intégration sociale, c'est également un effort psychologique et politique visant à faire accepter à l'ensemble des citoyens la réalité plurielle du Québec d'aujourd'hui.
- ✚ Il ne suffit pas d'être musulman pour statuer sur ce qui est ou n'est pas de l'islam. Cela prend une expertise qui ne s'acquière qu'à la suite de nombreuses années d'étude. Aussi, quand il s'agit d'expliquer les enseignements de l'islam, un devoir de réserve s'impose aussi bien à ceux qui prennent la parole qu'aux médias qui les diffusent.
- ✚ Les Québécois de confession musulmane ne sont pas les garants de leurs coreligionnaires au niveau mondial. Leur avenir ne peut donc être tributaire de nos appréciations sur les attitudes, les comportements ou les politiques des individus, des groupes ou des États dans les pays musulmans.

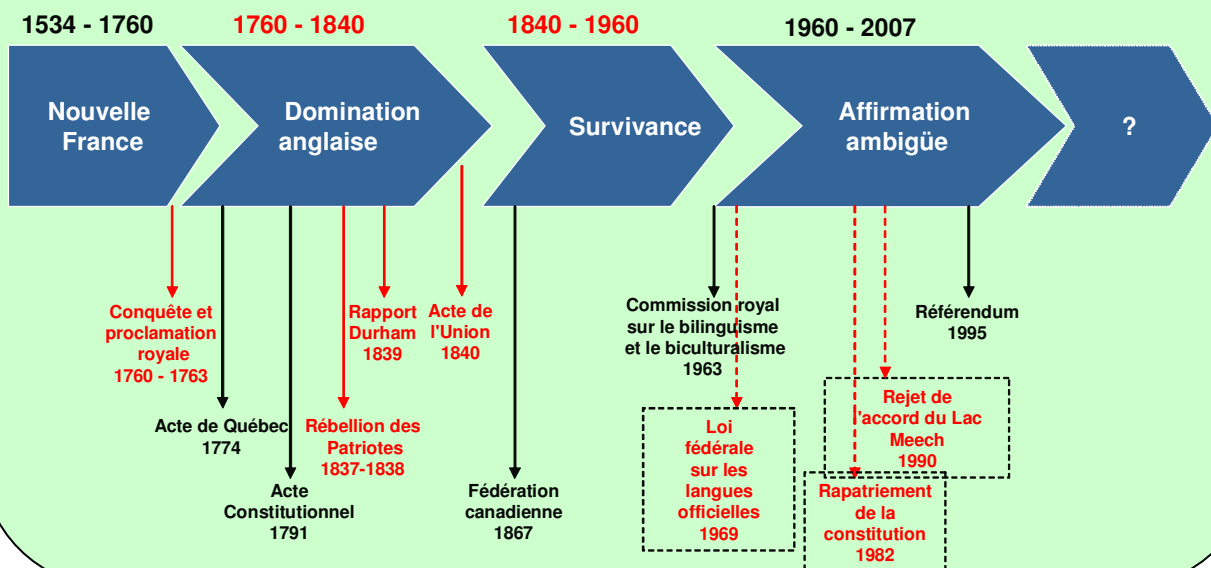
## LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE : MALAISE IDENTITAIRE ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS

À quelque chose malheur est bon. Le débat sur le principe de l'accommodement a encouragé plusieurs Québécois, anciens arrivés comme nouveaux arrivants, d'apprendre un peu plus sur l'histoire, les valeurs, les institutions, le cadre juridique, ainsi que les craintes, les préoccupations, la fragilité identitaire de leur société. Pour notre part et au tout début, nous avouons avoir été étonnés de découvrir qu'une société comme le Québec, aussi prospère économiquement, aussi stable politiquement, aussi évoluée socialement, puisse paraître si fragile ou si facilement "fragilisable" sur le plan identitaire.

Mais l'étonnement a rapidement laissé place à un sentiment de déjà-vu. En effet, à bien y réfléchir, nous découvrons, non sans une certaine empathie, que notre nouvelle société vivait ce que plusieurs d'entre-nous avons très bien connu dans nos pays d'origine : la quête identitaire d'un peuple qu'une domination étrangère avait empêché, un peu trop longtemps, de se définir librement et totalement par lui-même et pour lui-même. Sous cet angle, le Québec n'était en quelque sorte qu'une Algérie nord-américaine. Un ex-pays colonisé qui a tellement peur de perdre sa langue et sa culture, menacées d'extinction durant des siècles, qu'il ne pouvait vivre sereinement son rapport à son identité. D'autant plus que, comme on peut le voir dans l'illustration suivante, les rapports entre le Québec et le Canada anglais ont été marqués par une forte ambiguïté, oscillant au gré des moments entre une domination implacable et une reconnaissance plus ou moins importante, quoique jamais complète.

### L'histoire d'une identité menacée : *Les principales périodes*

• *L'immigration comme moyen de la domination*



## Astrolabe

Nous avons également compris que, dans cette lutte séculaire, l'immigrant a toujours représenté la menace principale. Parce que, dès 1839, Lord Durham l'avait voulu ainsi ; c'est en effet principalement par une immigration non française ni francophone que les tentatives de faire disparaître la présence française en Amérique du Nord se sont depuis toujours déployées.

Vint la Révolution tranquille qui semblait, au moins pour un temps, avoir définitivement réglé cette question identitaire. Grâce à la définition civique qui prenait la place de la définition ethnique de ce que c'est être Québécois, l'ensemble des citoyens du Québec - qu'ils soient membres de la majorité francophone, de la minorité anglophone, des premières nations ou des communautés ethniques nouvellement arrivées – se considéraient les membres d'une seule et même nation, la nation québécoise. Cette définition civique était, de surcroît, d'autant plus acceptable aux yeux des Québécois d'ascendance-française que l'État québécois devenait explicitement le porteur d'un projet de société dont la protection du « fait français » en Amérique représentait le cœur<sup>6</sup>. Tous les citoyens, et jusqu'à un certain point le Canada anglais récemment, acceptaient en effet non seulement le principe que le Québec était une nation distincte, mais aussi le droit de cette nation de protéger, de perpétuer et de promouvoir sa distinction.

Mais les reconnaissances et les déclarations de bonne intention ne changent nullement les réalités sociodémographiques. Les Québécois restent conscients de leur situation de minoritaires au sein d'un Canada majoritairement anglophone et officiellement multiculturel. Un sentiment de vulnérabilité habite donc, à juste titre, les cœurs de nos concitoyens. Un sentiment qui a souvent été le moteur d'une exceptionnelle créativité sociale, politique et économique de notre peuple. Mais un sentiment qui a également été, à d'autres moments de notre histoire, le principal instrument et l'allié redoutable de tous les discours réactionnaires que notre société a connus.

Un sentiment qui est, par conséquence, une arme à double tranchant. Bien Orienté, il nous permettrait de faire du Québec un modèle pour les autres nations en ce qui a trait à la gestion de la diversité culturelle et religieuse. Un modèle qui saurait, sans prêter flanc à la fragmentation ou la ghettoïsation sociale, respecter le pluralisme, offrant ainsi aux différences le droit d'exister et le devoir de coexister. Instrumentalisé par contre honteusement, ce sentiment permettrait à tous les irresponsables en quête d'un facile plébiscite intellectuel, journalistique ou politique, de faire de la plus banale de nos différences le plus insoluble de nos différends. D'où l'urgence, d'une part, de dédramatiser

---

<sup>6</sup> D'où notre total accord avec la position exprimée par la Professeure Micheline Labelle et appuyée par plusieurs membres de l'IPSO (Intellectuels pour la souveraineté du Québec), position qui mettait en garde contre la fausse opposition entre nation "civique" et nation "ethnique". Voir Le Devoir du 05 février 2007.

sans toutefois banaliser le malaise identitaire de notre société et, d'autre part, de rappeler la responsabilité des acteurs sociopolitiques face à lui.

Cette dédramatisation, selon nous, serait possible si nous prenons en compte deux constats. Le premier pourrait être formulé sous la forme d'une question : quel est donc le pays qui vit de nos jours sereinement son rapport à son identité ? Nous ne connaissons aucun. Même la France, pays d'une tradition millénaire, a senti dernièrement le besoin d'instaurer tout un ministère chargé de la question de l'heure : l'identité. Aussi, force est de constater que nous vivons une période spéciale. Une période qui incite la majorité, sinon la totalité, des pays occidentaux à s'interroger sur ce qui les définit et façonne le lien social en leur sein.

Pourquoi ? Parce que, outre le rouleau compresseur de l'hégémonie culturelle américaine qui accompagne le phénomène de la globalisation et menace les spécificités locales, toutes les sociétés occidentales, en Europe comme en Amérique, découvrent subitement la présence en leur sein de cultures et de religions qu'elles pensaient étrangères à leur univers identitaire. Des cultures et des religions qui ne sont plus de simples réalités médiatiques présentant les traits de quelques peuples lointains et exotiques. Au contraire, de plus en plus visibles au cœur de nos propres villes, portés par nos voisins et nos collègues de travail, ces traits culturels font maintenant partie de nos réalités sociales les plus intimes. Et il est donc normal que nous rentrions en dialogue avec ces nouvelles réalités et qu'elles nous encouragent à questionner notre modèle de gestion de la diversité pour les y accueillir. L'essentiel est de s'assurer que ce questionnement et cette adaptation se fassent dans le respect des sensibilités et des droits des uns et des autres, loin des préjugés ou de la pression des discours extrémistes, qu'ils soient médiatiques ou dogmatiques.

Le deuxième constat, qui aide à relativiser nos malaises identitaires, nous invite à se détacher un tant soit peu de nos représentations pour observer les données réelles du terrain. À cet égard, il suffit seulement de s'arrêter aux quelques statistiques avancées dans le document de consultation de la Commission, pour conclure sans le moindre doute au succès patent du modèle actuel d'intégration à la québécoise. Sans parler des enfants de la loi 101 qu'on aurait aujourd'hui du mal à distinguer culturellement de leurs vis-à-vis de souche, un minimum d'observation montre que de plus en plus d'immigrants de la première génération maîtrisent la langue française et investissent, avec plus ou moins de succès, mais toujours de façon résolue, la totalité des champs du vivre-ensemble québécois.

Quant à la responsabilité des acteurs sociopolitiques face au malaise identitaire de la société québécoise, elle se rattache à notre avis à deux actions complémentaires. Dire



non à sa banalisation d'abord. Dire non à son instrumentalisation ensuite. Non à la banalisation car, en effet, la trajectoire identitaire actuelle et future du Québec doit pouvoir s'inscrire dans sa continuité historique. Tous les acteurs sociaux et politiques, d'autant plus s'ils appartiennent aux minorités nouvellement établies, devraient soutenir sans ambiguïté la volonté des Québécois d'ascendance-française à affirmer la place centrale que doit occuper leur identité culturelle dans le Nous social et politique du Québec.

Dans ce cadre, nous nous déclarons pleinement en faveur du « Nous inclusif » que le Parti Québécois notamment veut raviver, du moment qu'il permettrait d'apaiser les cœurs et les esprits de nos concitoyens. Mais, en même temps, nous appelons toutes les forces sociales et politiques du pays, à faire de ce « Nous » un « Nous » qui respecte le pluralisme religieux et culturel des Québécois. Car, comme le dit si bien la sociologue Micheline Labelle, « seule la reconnaissance d'un «Nous» intrinsèquement pluriel est susceptible de conduire à une conception de la citoyenneté qui transcende les appartenances politiques, ethniques ou idéologiques et ait un effet de mobilisation au-delà de la majorité d'origine canadienne-française<sup>7</sup>. » Nous avons d'ailleurs observé cette mobilisation en 2003, lors des grandes manifestations contre la guerre en Iraq, et de nouveau en août 2006, lors de l'invasion du Liban par Israël. De même, nous le constatons actuellement dans l'opposition forte et soutenue des Québécois à la « mission canadienne » en Afghanistan.

Il reste que, quelles que soient les suites que connaîtrait le débat sur cette question, le malaise identitaire de la société québécoise ne doit d'aucune manière être instrumentalisé dans le sens d'un déni des droits culturels et religieux des minorités ethno-religieuses. Une telle instrumentalisation ne saurait d'abord être acceptée par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec car, comme disait Camus : « La démocratie n'est pas la loi de la majorité, mais la protection des minorités ». Une telle instrumentalisation serait ensuite illégitime à l'aune de la tradition d'ouverture et de justice du peuple québécois lui-même, depuis le combat des Patriotes jusqu'aux manifestations massives des Québécois en faveur de la paix dans le monde.

D'autre part, les citoyens de confession musulmane devraient non seulement garder la tête froide face à ces questionnements et éviter toutes tendances à la victimisation, ils devraient redoubler d'efforts pour apporter une contribution conséquente à ce travail de renouvellement des modes du vivre-ensemble dans leurs sociétés occidentales. Par ailleurs, rien ni personne ne peut les empêcher, à chaque fois que cela est nécessaire, de dénoncer les discours islamophobes ou xénophobes qui viseraient à les exclure ou à les ostraciser. Cet esprit critique - pourvu qu'il soit accompagné d'une

---

<sup>7</sup> Voir Le Devoir du 05 février 2007.

rigoureuse autocritique de leurs propres attitudes, discours et comportements – n'a rien de victimaire ni de déloyal envers leurs nouvelles sociétés.

Enfin, Astrolabe croit que l'inachèvement du projet politique du Québec représente un des principaux facteurs qui nourrissent le malaise identitaire de notre société. Aussi, que le Québec se décide : quelle que soit cette décision, nous participerons à la construction du Québec avec bonne volonté.

#### **LES PRINCIPAUX MESSAGES D'ASTROLABE**

- ✚ Arme à double tranchant, le sentiment de vulnérabilité des Québécois pourrait permettre, s'il est correctement orienté, la mise en place d'un modèle de gestion de la diversité qui respecte le pluralisme, offrant aux différences le droit d'exister et le devoir de coexister. Par contre, instrumentalisé honteusement, il permettrait à tous les irresponsables de faire de la plus banale de nos différences le plus insoluble de nos différends.
- ✚ Il est urgent de dédramatiser, sans toutefois banaliser, le malaise identitaire de notre société. Pour ce faire, il est nécessaire que l'ensemble des Québécois soient en faveur de la redynamisation d'un Nous inclusif et intrinsèquement pluriel, mais qui affirme sans ambiguïté sa continuité avec la trajectoire identitaire des Québécois d'ascendance-française.
- ✚ L'ensemble des citoyens, et particulièrement les médias et les partis politiques, sont invités à refuser l'instrumentalisation du malaise identitaire de notre société dans le sens d'un déni des droits culturels et religieux des minorités ethno-religieuses. Une telle instrumentalisation ne saurait être ni acceptée par la Charte des droits et libertés du Québec, ni légitime à l'aune de la tradition d'ouverture et de justice du peuple québécois lui-même.
- ✚ Tout en s'offrant le droit et même le devoir d'être critique et autocritique, les Québécois de confession musulmane devraient garder la tête froide face à ces questionnements et éviter toutes tendances à la victimisation, ils devraient redoubler d'efforts pour apporter une contribution conséquente à ce travail de renouvellement des modes du vivre-ensemble dans leurs sociétés occidentales.

## **LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE : UNE RÉALITÉ PLURIELLE**

Que n'avons-nous pas entendu ces dernières années sur l'islam et les musulmans. La chose et son contraire, en effet. Beaucoup, du jour au lendemain, non seulement se sont attribué le droit de nous dire ce qu'est l'essence de la religion musulmane, ils se sont proclamés spécialistes des réalités psychosociologiques et politiques des musulmans eux-mêmes.

Pourtant, comme on pourra le constater aisément dans ce qui suit, les musulmans du Québec, comme d'ailleurs ceux de partout au monde, ne sont pas tous kif-kif. Et ce, ni dans leur rapport aux sources scripturaires de leur religion (le Coran et la Sunna) ni dans leurs attitudes vis-à-vis de leur environnement sociopolitique. Il nous semble pourtant que ce pluralisme qui caractérise la communauté n'est pas bien cerné, et que c'est cette incompréhension qui autorise certains à tenir des discours dogmatiques sur le fait musulman, et d'autres à leur prêter oreille un peu trop facilement.

D'emblée, il faut dire qu'au Québec ce que nous appelons la communauté musulmane possède plusieurs composantes. D'abord, sur le plan ethnique : il existe parmi les musulmans du Québec autant de groupes ethniques que dans la société québécoise elle-même. Certains musulmans du Québec sont en effet nés ici, alors que d'autres viennent d'ailleurs. Parmi ces derniers, une minorité est originaire du monde arabe, tandis que la majorité est d'origine indopakistanaise ou africaine. Ensuite, sur le plan des écoles juridique : une majorité est d'obédience sunnite, au moment où une importante minorité adhère au chiisme duodécimain. Au sein même de ces deux grandes écoles, plusieurs subdivisions existent, se côtoient, sans nécessairement se confondre. Et chacune possède ses propres lectures des textes et des contextes.

Enfin, par rapport justement à ces lectures, certains vont privilégier un littéralisme rigoureux imbibé parfois des influences culturelles des pays d'origine, au moment où d'autres préfèrent interpréter les textes en fonction de ses finalités et procèdent souvent à sa mise en contexte avec l'espoir d'en faire émerger une pratique musulmane adaptée aux réalités culturelles locales. Cela sans parler des nuances plutôt modernistes, libérales, réformistes, politiques, apolitiques, etc., de ces diverses interprétations. Bref, non seulement il y a pluralité, celle-ci est d'une complexité qui interdit les regards simplistes et les généralisations peu prudentes.

Mais au-delà de ces divisions plutôt classiques, il se trouve que les musulmans d'Occident, et notamment ceux du Québec, se différencient de plus en plus en fonction du regard qu'ils posent sur leurs propres sociétés occidentales. Nous croyons que c'est ce

regard et ces différences qu'il faudrait comprendre si nous voulons réellement saisir les dynamiques qui traversent aujourd'hui les communautés musulmanes d'ici. En fait, ces regards pluriels renvoient à d'autant de positions identitaires dont le critère primordial, qui les structure et les différencie, réside dans le type de réponses que les divers groupes de musulmans échafaudent face à la problématique du NOUS versus EUX. Cette problématique dans laquelle les enferme finalement la binarité de certains discours extra et intracommunautaires qui se tiennent actuellement sur eux.

Ainsi et globalement, on observe actuellement trois grands positionnements identitaires parmi les musulmans du Québec. Les deux premiers entérinent la dichotomie à caractère manichéiste du NOUS versus EUX et ne la remettent que rarement en cause. Dans l'esprit de ceux et celles qui s'identifient consciemment ou inconsciemment à ces deux premières postures, il y a en effet d'un côté les musulmans, de l'autre les non musulmans. La seule différence entre ces deux premières postures réside dans les évaluations qu'elles font des termes de l'équation. Tandis que certains mythifient les caractéristiques de leur groupe communautaire et promeuvent à partir de là un discours encourageant le repli identitaire, les autres dévalorisent ces caractéristiques à l'excès laissant entendre que le déni de soi serait la seule voie d'une intégration réussie<sup>8</sup>. Au moment où les premiers s'attèlent, dans les faits sinon dans les propos, à construire le ghetto musulman qui les protégerait ainsi que leurs enfants des influences à leurs yeux nécessairement négatives de la société d'accueil, les autres clament que le seul islam évolué et moderne, et donc acceptable, serait un islam invisible qui se contenterait de la clandestinité que lui offrirait une sphère privée de plus en plus restreinte. En fait, les résultats probables de ces deux approches sont les mêmes : si les premiers souhaitent ériger entre les musulmans et leurs concitoyens les barrières de la victimisation, les autres (que le politologue français Vincent Geisser nomme, assez ironiquement, « les musulmans islamophobes ») ne font que saper les possibilités réalistes d'un vivre-ensemble harmonieux en alimentant l'incompréhension et la suspicion envers les musulmans du Québec.

Toutefois, à partir de notre expérience du terrain, nous pouvons soutenir que ces deux groupes, bien qu'objet d'une forte médiatisation, ne représentent qu'une infime minorité parmi les Québécois de confession musulmane. La majorité de ces derniers

---

<sup>8</sup> Parmi ce deuxième groupe, plusieurs avaient par exemple pris la parole lors de l'affaire de la Cabane à sucre pour nous admonester. Ainsi, il aurait suffi que certains médias déforment les faits et diabolisent notre requête de prier dans les temps prescrits, comme nous croyons que notre religion le recommande, pour que ces personnes nous taxent gratuitement de provocateurs. De même, lors de discussions en privé avec des personnes faisant partie du premier groupe, celles-ci voulaient faire de cet incident la preuve incontestable que « les autres ne nous aiment pas parce que nous sommes des musulmans » et que, par ailleurs, les musulmans du Québec devaient mettre en place leurs propres lieux de plaisance (cabanes à sucre ou autres) pour vivre en paix. Quant à nous, nous nous inscrivons en faux avec ces deux approches.

## Astrolabe

refuse ces deux radicalismes. En effet, qu'ils soient pratiquants ou pas, ils récusent la légitimité de ces voix extrêmes de parler en leur nom. Elles ne représentent à leurs yeux que les deux faces d'une alternative qui ne peut être bénéfique ni aux musulmans en particulier ni au Québec en général.

Les Québécois de confession musulmane, dans leur écrasante majorité, ne veulent au contraire point devoir choisir entre leur identité musulmane, qu'elle soit culturelle ou religieuse, et leur appartenance citoyenne. Ils ne sentent aucunement le besoin de se délester de l'une pour pouvoir assumer l'autre. Ils se perçoivent aussi pleinement québécois que musulmans. Aujourd'hui, au Québec, dans la majorité des mosquées et parmi l'ensemble des cadres associatifs musulmans, lors des prêches du vendredi comme au moment des cercles d'études ou des conférences publiques, tout le monde, ou presque, proclame haut et fort la fierté à la fois de son identité musulmane et de son appartenance citoyenne au Québec<sup>9</sup>.

Cette troisième position identitaire, dans laquelle s'inscrit totalement Astrolabe, se trouve d'ailleurs de plus en plus représentée par des hommes et des femmes, de plus en plus nombreux et de plus en plus influents, qui assument sans le moindre complexe et leur identité musulmane et leur québécoité. Ils et elles veulent rester fidèles à leur référent religieux tout en reconnaissant les difficultés réelles que vivent les communautés musulmanes d'ici et d'ailleurs. Conscients, en effet, des insuffisances organisationnelles qui fragilisent leur communauté, son action associative et ses efforts pour assurer à ses enfants un avenir digne des citoyens du Québec qu'ils sont, ils et elles s'investissent dans une dynamique intracommunautaire visant, à partir d'un discours qui s'appuie sur la référence musulmane, à réconcilier les divers groupes formant la communauté avec les valeurs universelles et humanistes de leur société.

De plus, tout en étant en mesure d'apprécier les nombreux avantages que procure la vie dans une société démocratique et progressiste comme l'est globalement et sans conteste la société québécoise, ces hommes et ces femmes restent lucides quant aux multiples déficits qui caractérisent le système socioéconomique québécois, qui pénalisent particulièrement les couches sociales défavorisées sans égard à leurs croyances religieuses, agnostiques ou athées. Aussi, ces hommes et ces femmes s'engagent-ils fermement sur la voie de la compréhension, du dialogue et de la réforme, tout en s'inscrivant sans compromission aucune contre les injustices de quelque nature qu'elles

---

<sup>9</sup> Plusieurs autres indices confirment ce constat. Notamment les appels constants de la part des imams à la participation civique des musulmans du Québec lors des échéances électorales, l'incitation de leurs adeptes, en dépit des taux chômage élevés enregistré au sein de la communauté, d'éviter de faire recours au bien-être social, la tendance à privilégier lors des décès l'enterrement locale au lieu du rapatriement des dépouilles aux pays d'origine comme c'était le cas jusqu'à récemment, etc.

soient. Ce sont, à notre avis, ces hommes et ces femmes, solidairement avec leurs partenaires non musulmans, toutes confessions et philosophies confondues, qui offriront au Québec le vivre-ensemble harmonieux auquel la majorité de ses citoyens aspire.

Mais il ne faudrait surtout pas que nous soyons mal compris. Si nous supportons cette troisième posture et nous la considérons la plus à même de servir les intérêts des Québécois de confession musulmane et de leurs concitoyens, nous reconnaissons le droit de toutes et de tous, quel que soit leur positionnement identitaire, de participer aux débats citoyens qui les concernent. Seulement, nous appelons l'ensemble des organismes qui encadrent l'action de ces diverses tendances à un dialogue intracommunautaire aussi ouvert que franc et sincère<sup>10</sup>.

Ce dialogue est important pour trois raisons. D'abord, pour encourager chacun et tous à respecter le pluralisme intracommunautaire. Ensuite, pour réfléchir ensemble sur les meilleurs moyens d'éviter l'instrumentalisation politique de ces différences, instrumentalisation qui pourrait permettre de brimer une partie de nos concitoyens (et coreligionnaires) de leur droit de vivre conformément à leurs convictions. Et enfin, pour apporter une réponse concertée à la question importante posée dans le document de consultation de la Commission et concernant l'organisation du leadership communautaire. En effet, Astrolabe croit qu'il serait malavisé pour quiconque d'avancer dans cette voie, tant et aussi longtemps que cette question n'a pas encore été débattue aussi largement que possible au sein de la communauté.

Pour le moment, outre le dialogue intracommunautaire auquel nous appelons, nous ne pouvons tout au plus qu'attirer l'attention sur deux autres conditions qui nous semblent essentielles pour que cette éventuelle organisation ou représentation soit légitime aux yeux de la majorité d'entre nous. La première rappelle la nécessaire distinction entre le culte musulman et les autres questions (sociopolitiques) de la communauté. À cet égard, en référence à la question posée par la Commission, si nous pouvons très bien concevoir une prochaine organisation formelle chargée de la gestion du culte musulman, il serait erroné de viser l'établissement d'un leadership de nature politique pour la communauté. Sur ce plan là, cette dernière, comme on vient de le voir, n'est pas un groupe monolithique et ses membres, en tout cas en ce qui nous concerne, se définissent d'abord et avant tout comme des citoyens à part entière dont les

---

<sup>10</sup> Ce dialogue pourrait être, à titre d'exemple, initié au sein de la Plate-forme Dialogue et Concertation de la communauté musulmane du Québec. Cette plate-forme est un réseau inter-associatif mise en place, en avril 2006, à l'initiative d'une quinzaine d'organismes musulmans du Québec. Pour avoir plus de détails sur cette initiative, nous invitons les personnes et les organismes intéressés à communiquer avec le secrétariat d'Astrolabe au (514)- 223 – 6455.

## **Astrolabe**

représentants politiques ne sont autres que ceux et celles de l'ensemble des Québécois, c'est-à-dire les élus du peuple.

La deuxième condition, quant à elle, a trait au processus par lequel l'idée de l'organisation du leadership communautaire devrait se concrétiser, s'il y a lieu. Nous tenons que ce processus soit respectueux des principes démocratiques. Il faudrait donc s'assurer que ce leadership soit l'émanation de la volonté des premiers concernés, c'est-à-dire de l'ensemble des Québécois de confession musulmane.

**LES PRINCIPAUX MESSAGES D'ASTROLABE**

- ✚ Les musulmans du Québec constituent une réalité plurielle et se différencient de plus en plus en fonction du regard qu'ils posent sur leurs propres sociétés.
- ✚ On observe actuellement trois grands positionnements identitaires parmi les musulmans du Québec. Les deux premiers entérinent la dichotomie à caractère manichéiste du NOUS versus EUX. Mais tandis que l'un mythifie les caractéristiques du groupe communautaire et encourage le repli identitaire, l'autre dévalorise ces caractéristiques à l'excès suggérant le déni de soi comme seule voie d'une intégration réussie. La majorité de Québécois de confession musulmane rejettent ces deux radicalismes.
- ✚ La troisième position, et dans laquelle s'inscrit totalement Astrolabe, appelle les musulmans du Québec à assumer sans le moindre complexe leur identité musulmane et leur québécoité.
- ✚ Nous appelons l'ensemble des organismes musulmans du Québec à un dialogue intracommunautaire aussi ouvert que franc et sincère. Ce dialogue devrait viser trois objectifs :
  - Encourager chacun et tous à respecter le pluralisme intracommunautaire.
  - Réfléchir ensemble sur les meilleurs moyens d'éviter l'instrumentalisation politique de nos différences, instrumentalisation qui pourrait permettre de brimer une partie de nos concitoyens (et coreligionnaires) de leur droit de vivre conformément à leurs convictions.
  - Apporter une réponse concertée à la question de l'organisation du leadership communautaire.
- ✚ Nous croyons qu'il serait malavisé pour quiconque de trop s'avancer dans cette voie, tant et aussi longtemps que cette question n'a pas encore été débattue aussi largement que possible au sein de la communauté.
- ✚ Outre ce dialogue, nous attirons l'attention sur deux autres conditions essentielles pour que cette éventuelle organisation soit légitime aux yeux de la majorité des Québécois de confession musulmane :
  - Distinguer la question du culte musulman des autres questions (sociopolitiques) de la communauté.
  - S'assurer que ce leadership soit l'émanation d'un processus démocratique aussi inclusif que transparent.



## **LES VALEURS COMMUNES : INTERPRÉTATIONS ET INCOHÉRENCES**

Il semble que le Québec a peur pour ses valeurs. Il craint que les pratiques d'accommodement culturelles (et religieuses) ne les pervertissent. Il souhaite donc les affirmer et encadrer l'application du principe de l'accommodement pour que ces pratiques leur soient respectueuses. Rien à redire, même si nous trouvons cette crainte à plusieurs égards exagérée compte tenu du poids démographique de ceux et celles dont les pratiques semblent déranger.

De même, rien à contester aux valeurs mise de l'avant. En effet, pour nous, le français comme langue commune du Québec, la laïcité en tant que caractéristique fondamentale de son espace public et l'égalité comme fondement des rapports entre ses fils et ses filles, sont des acquis inestimables qu'il faut non seulement vivre dans le présent, mais aussi protéger et promouvoir pour les garantir aux futures générations. Au sein d'Astrolabe, non seulement nous adhérons à ces valeurs sur le plan des idées, nous travaillons sur le terrain pour en faire des réalités vécues quotidiennement.

Il n'en demeure pas moins que, à l'exception du français comme langue commune, nous observons une confusion dans les propos qui se tiennent actuellement sur ces valeurs principielles. En effet, en dépit de notre adhésion aux valeurs de laïcité et d'égalité, nous nous reconnaissons de moins en moins dans ce qui se dit aujourd'hui au nom de ces valeurs. Celles-ci, ainsi que les luttes progressistes qui les ont portées, n'avaient-elles pas comme principal objectif l'émancipation du citoyen ? Cette émancipation n'était-elle pas synonyme de libre choix ? Ces valeurs n'aspiraient-elles pas, d'abord et avant tout, à élargir le cercle de la participation citoyenne à ceux et à celles qui en étaient exclus (les religions minoritaires pour la laïcité, les femmes pour l'égalité des sexes) ?

Or, que cherche-t-on à faire aujourd'hui au nom de ces valeurs ? Interdire à une femme musulmane de porter le voile, interdire à un sikh de porter le turban ou le kirpan, interdire à un juif de porter sa kippa, etc. Interdire et interdire... une camisole de force dite moderne au nom des valeurs de la liberté et de l'émancipation que furent pour longtemps la laïcité et l'égalité des sexes ! Aussi, personne ne s'étonnera si nous exprimons aujourd'hui notre désarroi face aux discours qui voudraient faire de ces valeurs les instruments du rejet et de l'exclusion. Et personne ne pourra nier que ce que l'on cherche à faire aujourd'hui c'est, ni plus ni moins, exclure de l'espace public tous ceux et celles qui souhaitent vivre librement, et dans le respect, leurs convictions religieuses.

Ci-après donc comment Astrolabe comprend ces deux valeurs et pourquoi elle refuse les arguments de ceux qui veulent en faire les moyens de l'exclusion. Nous ne

reviendrons pas ici sur ce que nous appelons l'argument de la suspicion : l'internationale intégriste. Quand bien même celle-ci existerait, on ne saurait lui barrer la route en criminalisant des pratiques musulmanes séculières comme le port du voile. De même, est dogmatique à nos yeux toute tentative de traiter le libre choix des musulmans du Québec en fonction des appréciations que nous avons ou que nous pourrions avoir à l'avenir sur les attitudes, les comportements ou les politiques dans les pays du monde musulman. Les Québécois de confession musulmane ne sont pas des étrangers, et encore moins des touristes. Ils sont chez-eux au Québec, et si donc en tant que Québécois qu'il faudrait les convaincre de la justesse des contraintes que certains souhaitent leur imposer. Sans cela, si elles devaient avoir lieu, ces contraintes seraient contraires, voir une trahison, aux valeurs et à la tradition du Québec.

### ***La laïcité<sup>11</sup>***

L'expérience historique du Québec avec le cléricalisme catholique fait que notre société considère à juste titre cette laïcité comme un acquis inestimable qu'il faut savoir protéger. Or, aujourd'hui, cet acquis est-il véritablement en danger ?

Rappelons d'abord que la laïcité est essentiellement une quête de liberté de la part de l'individu moderne face à l'autorité dogmatique du religieux. Pour assoir son emprise sur la société, cette autorité s'appuyait jadis sur un pouvoir qui lui était assuré par le contrôle implacable qu'elle exerçait sur les principales institutions de l'encadrement social, comme les écoles, les hôpitaux, les auspices et les orphelinats. Au Québec, grâce à cette main mise sur les institutions éducatives et sociales, les autorités religieuses influençaient fortement les décideurs politiques et imposaient leurs opinions, parfois au mépris de la raison et du bon sens, à plusieurs générations de Québécois.

La séparation de la sphère politique et sociale de celle du dogme et du religieux, c'est-à-dire la laïcité, répondait par conséquent au besoin fondamental de l'être moderne québécois de vivre selon sa propre conscience, libre de toute contrainte, politiquement et socialement émancipé. Le but ultime de la laïcité était donc l'émancipation de cet individu qui tenait dorénavant à se déterminer librement dans sa vie privée comme dans sa vie publique. Et prétendre légitime d'asséner à la laïcité une nouvelle définition, dite radicale, ce n'est rien de moins que vouloir subvertir le véritable sens de cette valeur et confisquer sa charge émotive, fort positive, pour la coller sur une nouvelle notion aussi saugrenue que détestable.

---

<sup>11</sup> Ce qui suit reprend en partie certains passages de l'article de Abdelaziz Djaout et Lamine Foura, *Promouvoir la laïcité et non l'imposer*. Voir journal *La Presse* du 13 mai 2006.

Notons ensuite que l'expression religieuse qui dérange aujourd'hui n'est pas de la même nature que celle dont les Québécois voulaient s'affranchir en 1960, à l'aube de la Révolution tranquille. La nouvelle expression religieuse provient en effet de groupes ethno-religieux largement minoritaires. Ceux-ci, de surcroît, proclament ne pas chercher à imposer leur pratique religieuse à ceux et à celles qui n'y croient pas. Ils disent par contre vouloir protéger leur liberté de pratiquer leur religion à l'abri de l'ostracisme d'une société majoritairement non pratiquante.

C'est pourquoi, nous croyons que les recommandations de la Commission devraient aller au bout de la logique laïque authentique, celle de l'émancipation et du libre arbitre. Cette logique refuse catégoriquement les droits collectifs qui pourraient asservir l'individu à son groupe ethnique, religieux ou autre. Au même moment, elle ne peut qu'accepter les libertés individuelles, notamment religieuses, fussent-elles celles dont les contenus sont différents de ceux auxquels la majorité adhère. Faute de quoi, la laïcité deviendra un nouveau cléricalisme qui, tel le pouvoir clérical d'antan, au lieu de promouvoir ses valeurs, elle cherchera à les imposer par la force de la loi et à coups de discours et de stigmatismes dogmatiques.

Dans notre compréhension, la notion de neutralité quand elle s'applique à l'espace public, elle concerne principalement l'espace, c'est-à-dire les institutions, et non le public (les usagers des services et les agents de l'État). Cette neutralité de l'espace est d'ailleurs de mise pour permettre justement au public d'exprimer ses convictions, d'autant plus quand celles-ci proviennent de groupes minoritaires. Imposer cette neutralité au public, en l'obligeant à taire ses différences sans grande conviction, c'est importer au Québec des pratiques totalitaires d'un âge révolu.

Encore plus : par public, nous entendons aussi bien les usagers des services que les agents de l'État. Pour nous, ces derniers devraient également pouvoir afficher leurs convictions religieuses, pour autant que les institutions mettent en place des processus pour assurer que ces convictions n'interfèrent pas dans leurs actes professionnels. Deux raisons militent en faveur de cette position. D'une part, il faut reconnaître qu'une neutralité factice reste une neutralité factice. Comme dit l'adage : l'habit ne fait pas le moine (ni l'imam ou le rabbin). De même, pour ainsi dire, le « "deshabit" ne fait pas le laïc ». La neutralité laïque est un état d'esprit qui encourage les agents de l'État à adopter un comportement juste et professionnel. Rien ne laisse croire que les personnes pratiquantes, de quelque religion que ce soit, ne peuvent posséder cet état d'esprit.

Aussi, au lieu d'interdire le port d'un voile ou d'un kirpan, quand ils ne constituent pas une menace à l'ordre public, faisons plutôt la promotion des principes laïques auprès de celles et de ceux qui les portent. Ne pas redécouvrir la passion et les moyens de

promouvoir ces principes, c'est risquer de pervertir le sens de la laïcité, fermer les portes de la participation à certains citoyens et pousser ceux et celles qui puisent le sens de leur vie dans la pratique religieuse à s'enfermer davantage dans les ghettos psychologiques de la victimisation et du repli sur soi. C'est là où réside le véritable danger qui menace aujourd'hui la laïcité ainsi que les libertés qu'elle est censée protéger et promouvoir. Les deux seules limites légitimes à cette laïcité de la liberté et du vivre-ensemble étant, comme nous l'avons déjà dit, le refus des droits collectifs et le respect de l'ordre public.

Le refus des droits collectifs est nécessaire, car ceux-ci risquent de cautionner un diktat communautaire sur les consciences individuelles. Or, même en appartenant à une communauté de foi, les individus ne peuvent s'épanouir authentiquement que s'ils adhèrent librement à ce lien communautaire. Quant à l'ordre public, l'impératif est tellement évident que nous n'avons pas à l'expliquer : rien ne peut justifier sa transgression, car personne n'en bénéficierait.

### ***L'égalité hommes-femmes***

De même que pour la laïcité, le combat pour l'égalité des sexes a été, fondamentalement, une quête de liberté et d'autonomie. De tous temps, être l'égale de l'homme était synonyme pour la femme de pouvoir, comme lui, choisir pour soi, loin du diktat de la gente masculine et ses représentants officieux ou officiels : l'autorité parentale, les églises, les pouvoirs politiques, etc. La femme être humain et citoyen à part entière, signifiait d'abord et avant tout un « non catégorique » aux paternalismes de tous genres : le père, le frère, le mari, le curé, etc. Bref, s'il n'est pas l'émancipation des femmes, de toutes les femmes, alors le féminisme perd son sens et sa raison d'être. En devenant lui-même un paternalisme nouveau genre, celui de certaines femmes sur d'autres, il devient consciemment ou non un nouvel obstacle sur le chemin de la liberté et de l'égalité. Il faudrait dans ce cas non seulement le refuser mais le dénoncer, au nom des valeurs mêmes qu'il prétend défendre.

Aussi, l'incapacité de certains à voir dans le voile de la musulmane autre chose qu'un symbole de soumission n'apporte rien au débat. Parce que cela contredit les études sociologiques les plus sérieuses<sup>12</sup>. Celles-ci n'ont-elles pas établi hors de tout doute qu'il y a aujourd'hui autant de raisons de porter ce fichu qu'il y en a pour ne pas le porter ? En effet, que ce soit en Europe ou en Amérique, les évidences sont trop puissantes pour qu'on puisse continuer à projeter sur ce voile la seule signification que celles qui le portent contestent. Au nom de quoi, en effet, écouterions-nous celles-ci et pas celles-là ?

---

<sup>12</sup> Voir à titre d'exemple les travaux de Farhad Khosrokhavar, notamment *L'Islam des jeunes*, Flammarion, 1997.

La seule position raisonnable dans ce cas est de se rendre à l'évidence. Il existe dans ce monde des femmes qui, tout en souscrivant au principe de l'égalité pour elles et pour toutes les femmes de ce monde, restent croyantes et souhaitent pratiquer les prescriptions qu'elles jugent conformes à ces croyances. Des femmes qui, tout en se considérant féministes, vivent un cheminement spirituelle qui les incite à adopter un appareil qui n'est pas celui de la majorité de leurs concitoyennes. Des femmes qui, tout en respectant le choix des autres de vivre leur pudeur, souhaitent être respectées dans le sien, même s'il est différent, voire étrange.

Face à ces arguments, certains ont récemment parlé d'aliénation « volontaire », faisant ainsi un parallèle pour le moins douteux entre les femmes qui portent le foulard islamique et les quelques prostituées qui prétendent elles-aussi pratiquer leur métier par choix. Or, ce parallèle fait l'impasse sur les réalités sociologiques des unes et des autres. Au moment où la majorité des Québécoises de confession musulmane qui portent le voile sont professeures d'universités, étudiantes, enseignantes, cadres dans certaines des plus grandes entreprises du Québec ou fonctionnaires de l'État québécois, etc., les prostituées pour la quasi-majorité présentent un profil sociodémographique complètement différent. Quand elles ne sont pas dans le dénuement le plus total, ces dernières viennent en effet, pour la plupart, des milieux défavorisés ou vivent des difficultés psychologiques ou économiques des plus regrettables. Ainsi, s'il en est besoin, il est bon de rappeler pour la énième fois que comparaison n'est pas raison.

Tout en se rendant à ces évidences, d'autres souhaitent proscrire le port du voile au nom de celles qui le leur est imposé. Et qu'importe si celles-ci, quand elles existent, se comptent sur les doigts de la main<sup>13</sup>. Nous comprenons cette position et nous partageons son refus d'accepter l'imposition du port du voile. En effet, nous sommes aussi fermement contre l'imposition du voile que contre son interdiction. La Québécoise de confession musulmane doit pouvoir décider en fonction de sa seule conscience de porter le hijab ou pas. Mais contrairement à l'interdiction globale que cette position préconise, nous sommes convaincus qu'avec de la bonne foi nous pouvons, ensemble, trouver de meilleures moyens pour protéger le libre choix de la musulmane qui ne souhaite pas porter le voile.

Cela étant dit, nous comprenons que certaines pratiques, comme la burqa ou le niqab, puissent déranger plus que d'autres. On profitera du traitement de cette question

---

<sup>13</sup> En effet, pour notre part et selon notre expérience de terrain, nous ne connaissons très franchement aucune Québécoise de confession musulmane qui soutient porter le voile malgré elle. Évidemment, nous sommes conscients que cette imposition existe dans certains pays musulmans, mais, nous l'avons précisé suffisamment pour ne pas y revenir : les réalités des musulmans d'ici ne doivent d'aucune façon être regardées au prisme des réalités que vivent leurs coreligionnaires des autres pays.

**pour partager avec le lecteur notre position quant à une autre question importante posée dans le document de consultation de la Commission. Cette question a trait à l'interprétation subjective ou objective que les tribunaux devraient privilégier lors du traitement des demandes d'accommodement liées aux pratiques religieuses<sup>14</sup>.**

**Astrolabe, à partir de sa compréhension du principe de la laïcité et des enseignements de l'islam, croit que l'approche objective de la religion ne peut être acceptée. D'abord, pour être conséquent avec le principe de la laïcité, si le religieux ne doit d'aucune manière imposer ses dogmes aux affaires sociopolitiques, les pouvoirs politiques doivent en contrepartie s'abstenir d'imposer aux religieux des interprétations théologiques ou juridiques au détriment de d'autres. La diversité des interprétations au sein des communautés religieuses existe et doit être respectée. D'autre part, cette fois pour être cohérent avec les principes même de la religion musulmane, celle-ci refuse aux adeptes d'une école juridique d'imposer leur point de vue à ceux d'une autre<sup>15</sup>.**

**Cela étant dit, une approche complètement subjective ne peut également être tolérée dans l'absolu. Motivée religieusement, toute requête d'accommodement devrait être tenue de faire la preuve de son fondement religieux en démontrant qu'elle s'appuie à tout le moins sur une interprétation juridiquement légitime, dans le sens qu'elle découle d'une compréhension, même contestée, d'un Texte sacré (Coran ou Sunna). À la place, donc, du choix entre une approche purement objective ou purement subjective, nous proposons une approche mitoyenne qui, tout en respectant la diversité des interprétations, exige de celles-ci de faire la preuve qu'elles sont justement des interprétations fondées religieusement.**

**C'est dire, sur la base de ce qui précède, que notre position de respecter le libre choix de la musulmane englobe le respect du droit au port du niqab pour celles qui le choisissent. Il ne saurait être autrement, comme on vient de le voir, compte tenu de notre adhésion au principe de la laïcité et de notre compréhension de l'islam.**

**Toutefois, Astrolabe rappelle à tous les musulmans et à toutes les musulmanes que l'une des caractéristiques principales de la jurisprudence musulmane est justement la recherche des solutions médianes. Ne sommes-nous pas invités par l'exemple**

---

<sup>14</sup> Voir les définitions de l'approche objective et de l'approche subjective de la religion dans le glossaire du document de consultation de la Commission.

<sup>15</sup> Pour démontrer cette exigence religieuse, rappelons le célèbre cas du refus catégorique signifié par l'imam Malik (715-796) au calife Harun al-Rachid (763-809), lorsque ce dernier a voulu officialiser le corpus juridique développé par Malik et l'imposer, au détriment de toutes les autres écoles, à l'ensemble de l'empire musulman. Malik avait justifié son refus par le fait que les musulmans des diverses régions, du moment qu'ils s'appuyaient sur des textes religieux reconnus, avaient non seulement le droit mais le devoir religieux de s'astreindre à leurs propres interprétations, et que, donc, ni lui comme juriste ni al-Rachid en tant que représentant de l'autorité politique n'avaient un pouvoir légitime pour obliger les fidèles à se conformer à une seule interprétation qui serait officielle.

prophétique lui-même de toujours privilégier les solutions mitoyennes ? N'est-ce pas lui qui recommande, dans une tradition célèbre, que : « *La religion en principe est de pratique facile. Que personne ne cherche à être trop rigoureux dans l'observance de la religion sinon il succombera à la tâche. En conséquence restez dans un juste milieu en cherchant à vous rapprocher de la perfection.* »<sup>16</sup> ? Aussi, appelons-nous tous les musulmans à privilégier, dans leur rapport avec les Textes sacrés, les positions qui prennent en considération les sensibilités culturelles de nos concitoyens, ce qui ne pourra que faciliter la compréhension mutuelle, une valeur fortement recommandée par notre religion.

Enfin, nous tenons à préciser que cette position en faveur du libre choix ne nie pas la possibilité d'interdire, dans des contextes précis, certaines pratiques religieuses quand elles compromettent la sécurité physique du pratiquant lui-même ou des personnes de son entourage. Autant la raison que nos principes religieux ne laissent aucun doute sur cette question : la sécurité est une cause suffisante pour interdire ou sursoir l'application de tout précepte religieux. Mais pour éviter que cette raison ne soit invoquée à tort et à travers, comme nous l'avons vu dans le cas des filles sportives, il est primordial qu'elle soit démontrée. Et même dans le cas où cette démonstration est faite, nous appelons les institutions, avant de passer à l'interdiction pure et simple, de chercher avec les personnes concernées des alternatives raisonnables permettant le respect des convictions religieuses tout en assurant l'impératif sécuritaire.

---

<sup>16</sup> Sahih Bûkhari.

## LES PRINCIPAUX MESSAGES D'ASTROLABE

- ✚ Le français comme langue commune, la laïcité et l'égalité hommes-femmes sont des acquis inestimables qu'il faut vivre dans le présent et protéger pour l'avenir. Astrolabe, non seulement adhère à ces valeurs sur le plan des idées, elle travaille sur le terrain pour en faire des réalités vécues quotidiennement.
- ✚ Nous nous reconnaissons de moins en moins dans ce qui se dit aujourd'hui au nom de ces valeurs. De moyens d'émancipation et d'inclusion, certains voudraient en faire des instruments au service du diktat et de l'exclusion.
- ✚ Les recommandations de la Commission devraient aller au bout de la logique laïque authentique, celle de l'émancipation et du libre arbitre. La notion de neutralité quand elle s'applique à l'espace public, elle concerne l'espace, c'est-à-dire les institutions, et non le public.
- ✚ Les agents de l'État devraient également pouvoir afficher leurs convictions religieuses, pour autant que les institutions mettent en place des processus pour assurer que ces convictions n'interfèrent pas dans leurs actes professionnels. Deux raisons militent en faveur de cette position :
  - La neutralité est un état d'esprit qui encourage les agents de l'État à adopter un comportement juste et professionnel. Rien ne laisse croire que les personnes pratiquantes, de quelque religion que ce soit, ne peuvent posséder cet état d'esprit.
  - Ce ne sont pas tous les fonctionnaires qui sont en contact avec les usagers des services publics.
- ✚ En devenant lui-même un paternalisme nouveau genre, celui de certaines femmes sur d'autres, le féminisme devient consciemment ou non un nouvel obstacle sur le chemin de la liberté des femmes et de l'égalité entre les sexes.
- ✚ La seule position raisonnable concernant le port du voile est de se rendre à l'évidence. Il existe dans ce monde des femmes qui, tout en souscrivant au principe de l'égalité pour elles et pour toutes les femmes de ce monde, restent croyantes et souhaitent pratiquer les prescriptions qu'elles jugent conformes à ces croyances.
- ✚ Astrolabe est aussi fermement contre l'imposition du voile que contre son interdiction. La Québécoise de confession musulmane doit pouvoir décider en fonction de sa seule conscience de porter le hijab ou pas. Nous concevons très bien une limite de nature sécuritaire aux pratiques religieuses. Il faut toutefois que la démonstration des risques invoqués soit faite de façon claire et de bonne foi.
- ✚ À la place du choix entre une approche purement objective ou purement subjective de la religion, Astrolabe propose une approche mitoyenne qui, tout en respectant la diversité des interprétations, exige de celles-ci de faire la preuve qu'elles sont justement des interprétations fondées religieusement.
- ✚ Astrolabe appelle tous les musulmans à privilégier, dans leur rapport avec les textes sacrés, les positions qui prennent en considération les sensibilités culturelles de nos concitoyens, ce qui ne pourra que faciliter la compréhension mutuelle, une valeur fortement recommandée par notre religion.



## LE DANGER DES DISCOURS EXTRÉMISTES

Rien de mieux que le débat et le dialogue pour se connaître et se comprendre. Cette évidence, nous la soulignons pour signifier à quel point nous sommes en désaccord avec les voix qui se sont opposées à la tenue des forums de la Commission. Ces forums, il est vrai, ont assuré parfois une tribune à des discours plutôt blessants. Il reste que c'était là le prix pour permettre à l'ensemble des citoyens et des citoyennes du Québec, de toutes origines, régions et confessions, d'exprimer leurs opinions sur les réalités interculturelles qu'ils vivent et les conditions qui leur semblent nécessaires pour encadrer ses relations de la meilleure des manières, dans l'intérêt du Québec.

Par contre, avant comme pendant ces forums, plusieurs personnes, parfois des personnalités publiques, tels certains animateurs d'émissions télévisuelles ou radiophoniques, des chroniqueurs dans des quotidiens nationaux, et mêmes des politiciens de premier ou de deuxième rang, ont tenu des propos que l'on ne peut qualifier autrement que d'extrémistes. Parfois au nom d'une douleur identitaire compréhensible et d'autres fois en raison d'une menace intégriste plutôt imaginaire, ces personnalités ont cherché à encourager, comme lors de l'épisode du fameux sondage sur le racisme des Québécois, des discours xénophobes qui risquent, s'ils perdurent, de produire trois types de conséquences aussi graves les unes que les autres.

Le premier danger de ces discours extrémistes, et non des moindres, c'est de ternir l'image du Québec à l'étranger. À titre d'exemple, au lendemain du malheureux épisode d'Hérouxville, le journal français *Libération* qualifiait de «croisade xénophobe» l'initiative du conseil municipal du village pour imposer un «code de vie» aux immigrants qui viendraient s'y installer. Ce code a été décrit par le journal français comme étant un «code discriminant les musulmans»<sup>17</sup>. Ce qui est tout à fait juste, même si le journal omettait de spécifier, d'abord, le fait qu'Hérouville représentait une infime proportion dans la totalité de la société québécoise et, ensuite, que le code en question a fait l'objet d'une dénonciation sans appel de la part de la grande majorité des citoyens et des élites du Québec. Il n'en demeure pas moins, toutefois, que ce genre de discours et d'initiatives risque de présenter à l'étranger un Québec intolérant, sinon raciste. Et il est aisé d'imaginer les torts qu'une telle image pourrait porter aux efforts du Québec pour combler ses besoins d'immigrants à l'avenir.

Ces discours risquent, en deuxième lieu, d'empoisonner le vivre-ensemble au Québec. Qu'il y ait des différences, et mêmes des différends, entre les Québécois, c'est d'une normalité presque banale. Mais ce qui est ni normal ni sain, c'est de faire de ces

---

<sup>17</sup> Le Devoir du 17 février 2007.

différences et de ces différends autant d'excuses pour tenir des discours méprisant sur l'Autre et ses spécificités, ou, plus grave encore, d'en faire le prétexte pour l'exclure du cercle généreux de la nation. En effet, nous croyons que les questionnements sur la place de la religion dans l'espace public ou sur les limites du principe de l'accommodement, auraient été très bénéfiques non seulement à la société d'accueil mais aussi aux communautés culturelles, et notamment aux musulmans, pour autant qu'ils aient su éviter de remettre en question l'appartenance à la nation de ces communautés. Même si personne ne peut aujourd'hui soutenir de façon crédible que la société québécoise est raciste, en remettant en cause l'appartenance nationale de certains citoyens issus de l'immigration, on pourrait ouvrir la porte grande ouverte à l'expression d'un racisme d'extrême droite que la société québécoise n'a heureusement jamais connu dans son histoire.

Enfin, ces discours extrémistes, d'autant plus s'ils réussissent à influencer les recommandations de la Commission, risquent de faire très mal aux efforts d'intégration positive des communautés culturelles, et particulièrement aux Québécois de confession musulmane. Cette communauté, comme le montrent clairement des statistiques officielles sur les taux de chômage en son sein, fait déjà face à des défis importants. Il est en effet apeurant de savoir que le taux de chômage parmi les femmes de la communauté maghrébine ont atteint plus de 23,8%, et ce, malgré que leur taux d'instruction est de loin supérieur à la moyenne nationale<sup>18</sup>. Aussi, l'adoption d'un encadrement juridique plus restrictif, qui interdirait par exemple le voile dans les écoles ou dans la fonction publique, ne pourrait qu'aggraver cette situation.

Une telle législation pourrait, par ailleurs, renforcer la première posture identitaire que nous avons présentée dans la partie sur la communauté musulmane (voir la page 14). Cette posture, qui s'accommode des discours binaires et qui promeut un repli identitaire ghettoïsant, verrait volontiers dans un durcissement de la loi les preuves incontestables de la justesse de son orientation. Si une telle éventualité devait avoir lieu, elle rendrait encore plus difficile le travail de la majorité des associations musulmanes du Québec, car cette action associative s'efforce plutôt à encourager la participation citoyenne des musulmans et des musulmanes du Québec. Dans ce sens, il est important de comprendre que le meilleur allié du repli identitaire c'est l'idéologie de la peur qui justifierait la promulgation de lois liberticides visant principalement les musulmans.

Ici, les syndicats auraient un rôle de premier plan à jouer. Car, si des mesures restrictives qui auraient comme conséquence de priver certaines femmes de leur emploi sont adoptées, les syndicats seraient obligés de défendre leurs membres. D'ailleurs, le

---

<sup>18</sup> Statistique Canada, recensement 2001.

taux élevé de syndicalisation au Québec a toujours été un facteur puissant d'intégration par l'emploi et la recherche d'un traitement égal.

Bref, nous appelons les commissaires de la Commission à peser longuement les effets pervers de toute recommandation qui pourrait peut-être satisfaire à court terme les positions extrêmes, mais qui seraient à long terme contraire aux intérêts bien compris de notre société.

**LES PRINCIPAUX MESSAGES D'ASTROLABE**

✚ Plusieurs personnes, parfois des personnalités publiques, tels certains animateurs d'émissions télévisuelles ou radiophoniques, des chroniqueurs dans des quotidiens nationaux, et mêmes des politiciens de premier ou de deuxième rang, tiennent de plus en plus des propos que l'on ne peut qualifier autrement que d'extrémistes. Parfois au nom d'une douleur identitaire compréhensible et d'autres fois en raison d'une menace intégriste plutôt imaginaire, ces personnalités ont cherché à encourager, comme lors de l'épisode du fameux sondage sur le racisme des Québécois, des discours xénophobes qui risquent, s'ils perdurent, de produire trois types de conséquences aussi graves les unes que les autres :

- Ternir l'image du Québec à l'étranger et porter ainsi préjudice aux efforts du Québec pour combler ses besoins d'immigrants à l'avenir.
- Empoisonner le vivre-ensemble au Québec. Même si personne ne peut aujourd'hui soutenir de façon crédible que la société québécoise est raciste, en remettant en cause l'appartenance nationale de certains citoyens issus de l'immigration, on pourrait ouvrir la porte grande ouverte à l'expression d'un racisme d'extrême droite que la société québécoise n'a heureusement jamais connu dans son histoire.
- Faire mal aux efforts d'intégration positive des communautés culturelles, et particulièrement aux Québécois de confession musulmane, et ce, en encourageant les tendances du repli sur soi et en aggravant les défis socioéconomiques auxquels ces communautés font déjà face.

✚ Astrolabe appelle les commissaires de la Commission à peser longuement les effets pervers de toute recommandation qui pourrait peut-être satisfaire à court terme les positions extrêmes, mais qui seraient à long terme contraire aux intérêts bien compris de notre société.

## LE RÔLE DES MÉDIAS

Nous n'irons pas, dans cette partie de notre mémoire, jusqu'à dire comme Jean-René Dufort (Infoman), en parlant de la couverture médiatique des diverses controverses liées aux accommodements, qu'on est "... à ce point heureux au Québec qu'on a besoin de s'inventer des histoires débiles tellement on ne sait plus quoi faire. Si on allait à l'étranger leur parler de cette histoire de vote masqué, on nous prendrait pour des malades."<sup>19</sup> Mais il nous semble, par contre, tout à fait légitime de constater avec plusieurs autres observateurs que certains médias, fortement influencés par les réalités conflictuelles internationales, ont joué dans ces controverses un rôle extrêmement négatif. Outre l'affaire montée en épingle du vote masqué, la controverse de la cabane à sucre est là pour le rappeler, s'il en était besoin.

D'un autre côté, il serait injuste de généraliser à tous les médias du Québec ce manquement à la déontologie journalistique. Nombreux ont été, en effet, les journalistes et les commentateurs qui se sont efforcés à dédramatiser le débat tout en informant les Québécois sur les réalités concrètes de ces affaires. De même, plusieurs journalistes ont fait preuve d'un remarquable esprit critique face à leur propre couverture journalistique. Pour notre part, nous tenons à saluer vivement ces derniers tout en rappelant aux autres leur responsabilité de journalistes mais aussi de citoyens. Ce journalisme irresponsable n'est dans l'intérêt de personne. Il ne sert ni la paix sociale dont à tant besoin la province, ni la réflexion que mène actuellement le Québécois de souche sur son identité, et encore moins l'effort d'intégration des Néo-Québécois toutes origines et confessions confondues.

Il reste deux constats que nous avons pu faire au cours de ces derniers mois et que nous aimerions voir la Commission appeler à corriger dans ces recommandations. Le premier porte sur la présentation, plutôt déficiente, de la diversité culturelle dans les médias du Québec. On pense que les réalités plurielles du Québec d'aujourd'hui devraient encourager les entreprises médiatiques à former leurs journalistes à ses nouvelles réalités. Ainsi, quand il s'agit par exemple de parler de l'islam et des musulmans, beaucoup de journalistes gagneraient à se documenter un peu plus qu'ils ne le font actuellement.

Le deuxième constat porte sur la présence de la diversité culturelle dans les médias du Québec. En dépit de quelques initiatives récentes très encourageantes, rares sont les musulmans ou les arabes qui sont présents dans les salles d'information des principaux médias du Québec. Il est tout de même paradoxal, au moment où l'attention médiatique se concentre sur la communauté musulmane, qu'il n'y ait aucune occasion

---

<sup>19</sup> Voir *La Presse* du 24 avril 2007.

pour le public québécois de voir, d'écouter ou de lire un animateur, un chroniqueur ou un journaliste arabe ou musulman. Ce n'est pourtant certainement pas les compétences journalistiques qui manquent au sein de cette communauté.

**LES PRINCIPAUX MESSAGES D'ASTROLABE**

- ✚ Il serait injuste de généraliser à tous les médias du Québec le manquement à la déontologie journalistique qui a caractérisé le traitement des controverses portants sur les accommodements raisonnables. Nombreux ont été, en effet, les journalistes et les commentateurs qui se sont efforcés à dédramatiser le débat tout en informant les Québécois sur les réalités concrètes de ces affaires.
- ✚ Astrolabe tient à saluer ces derniers et rappeler aux autres leur responsabilité de journalistes mais aussi de citoyens. Ce journalisme irresponsable ne sert ni la paix sociale dont à tant besoin la province, ni la réflexion que mène actuellement le Québécois de souche sur son identité, et encore moins l'effort d'intégration des Néo-Québécois toutes origines et confessions confondues.
- ✚ Les réalités plurielles du Québec d'aujourd'hui devraient encourager les entreprises médiatiques à former leurs journalistes à ses nouvelles réalités. Ainsi, quand il s'agit par exemple de parler de l'islam et des musulmans, beaucoup de journalistes gagneraient à se documenter un peu plus qu'ils ne le font actuellement.
- ✚ En dépit de quelques initiatives récentes très encourageantes, rares sont les musulmans ou les arabes qui sont présents dans les salles d'information de principaux médias du Québec. Il est tout de même paradoxal, au moment où l'attention médiatique se concentre sur la communauté musulmane, qu'il n'y ait aucune occasion pour le public québécois de voir, d'écouter ou de lire un animateur, un chroniqueur ou un journaliste arabe ou musulman.

## **CONCLUSION : VIVRE-ENSEMBLE ET APPARTENANCE**

En guise de conclusion, nous souhaitons dire que nous sommes conscients que, majoritairement de bonne foi, certains de nos concitoyens nous perçoivent au prisme d'une double étrangeté qui risquerait d'hypothéquer le bien-être de nos familles et l'avenir de nos enfants. De même, ce regard et les attitudes qu'il suscite iraient, nous semble-t-il, à l'encontre des efforts consentis par la société québécoise afin d'intégrer une immigration de plus en plus nécessaire pour préserver son identité francophone et la vitalité de son économie. À bien y réfléchir, cette double étrangeté ne sert personne. Elle pourrait nuire à ceux qu'elle prétend définir (les musulmans du Québec), sans réellement profiter à la société qu'elle croit ainsi défendre.

Il faudrait donc se rendre à l'évidence : il n'existe pas au Québec deux sociétés, l'une formée de natifs, l'autre regroupant des immigrants, qui seraient imperméables l'une à l'autre. Comme l'ont montré certaines études sociologiques récentes, le ghetto et la ghettoïsation ne font pas partie de nos réalités québécoises. Notre société est un tout indivisible, profondément travaillée depuis des décennies par un fort métissage d'idées et de personnes. Dès lors, ses immigrants ne sauraient constituer des citoyens de seconde zone vivant à la marge et n'ayant aucun mot à dire sur les orientations fondamentales de notre société. Au contraire, non seulement nous avons le droit, mais aussi le devoir de participer avec tout le monde à la définition des conditions du vivre-ensemble harmonieux au sein de notre pays. Nous avons en effet un mot à dire sur l'avenir de notre société. Un mot qui doit être écouté, soupesé, accepté ou rejeté à l'aune de sa seule conformité à la raison, aux valeurs universelles (liberté et justice), ainsi qu'aux intérêts présents et futurs de notre patrie, le Québec.

Aussi, en dépit du clivage factice ("Nous/Eux") qui a structuré le débat sur les accommodements raisonnables, dire le Québec d'aujourd'hui c'est nécessairement conjuguer, dans les formes simples qu'exige le temps présent, une majorité francophone, une minorité anglophone et une multitude de communautés ethnoculturelles et religieuses d'origines diverses. Ensemble, nous formons le Québec d'aujourd'hui. Ensemble, nous formerons le Québec de demain. Et il n'y a rien de plus faux que de présenter cette vision inclusive comme une menace à la continuité de l'identité historique du Québec. Au contraire, bien comprise, elle en est le plus bel des enrichissements et la meilleure des garanties, en plus de s'inscrire pleinement dans la continuité historique du Québec depuis 400 ans.

Ensuite, faut-il le rappeler, les immigrants ne sont pas des extraterrestres. Qu'ils soient d'origine européenne, africaine ou asiatique, ils viennent tous de pays où la quête de la liberté et l'amour de la justice constituent l'idéal premier de la majorité des

populations. À l'instar des gens d'ici, ces populations n'aspirent en effet qu'à élever leurs enfants à l'abri de l'inique et de l'indigne. Qu'il y ait parmi eux des minorités réactionnaires qui bafouent cet idéal—que ce soit au nom de la religion ou du progressisme—n'en représente nullement une exception. Le Québec aussi avait, a et aura probablement toujours sa propre minorité de démagogues et d'intégristes. Ce déni minoritaire, ainsi que la quête majoritaire à laquelle il s'attaque, ne représentent finalement que les deux faces d'une même condition humaine. Celle-là même qui se lit clairement dans les pages de l'Histoire et s'observe amèrement dans les réalités contemporaines des différents peuples de la planète. De tous les peuples... sans aucune exception.

De même, que les pays d'émigration souffrent de réalités sociopolitiques entachées d'autoritarisme ou d'inégalités n'autorise pas la prétention qui voudrait que les immigrants seraient les porteurs de valeurs différentes, sinon contraires à celles des habitants du Québec. L'affirmer, c'est non seulement se tromper sur le sens profond de l'acte migratoire, mais aussi, et plus gravement, se méprendre sur la nature des valeurs universelles de chez-nous, qui redeviennent ainsi un simple particularisme. Dans les deux cas, c'est également échouer lamentablement à comprendre la nature de l'homme, quel qu'il soit et d'où qu'il vienne.

Enfin, l'islam. Jadis religion de l'impie des croisés, puis de l'exotisme mythique des orientalistes, elle devient aujourd'hui sinon la menace, du moins la négation même de tout ce qui nous est cher : la rationalité, la liberté, la laïcité, l'égalité entre les sexes, etc. N'est-ce pas la religion dont la violence envahit nos écrans ? Pire : dont les adeptes sont de plus en plus visibles dans nos villes, nos universités, nos stades de soccer, nos salles de taekwondo, et qui, de plus en plus visiblement également, profitent d'accommodements qui nous semblent être autant de trahisons à nos valeurs ? Comment pourrait-on seulement considérer ces gens-là, avec leurs pratiques archaïques, comme nos semblables ? Non, aux yeux de certains, cette différence-là semble psychologiquement et intellectuellement infranchissable.

Mais l'islam, n'est-ce pas aussi la religion de ceux qui ont transmis, après enrichissement, l'apport inestimable de la philosophie grecque à notre civilisation occidentale ? N'est-ce pas en Andalousie musulmane que le rationalisme occidental trouve, en partie, ses origines ? La science moderne, dite occidentale, n'est-elle en rien redevable à une civilisation musulmane dont les mathématiciens et autres scientifiques ont brillé pendant des siècles ?

Il ne s'agit pas ici de faire le bilan des influences musulmanes sur la culture occidentale et vice versa. Le propos vise d'abord à rappeler l'inanité d'une quelconque diabolisation de l'islam et de ses adeptes. Il espère ensuite faire comprendre que, malgré

nos différences, en dépit de nos perceptions et au-delà de nos désaccords, nous sommes tous des Québécois. Que nous partageons l'essentiel et même beaucoup plus qu'on semble bien vouloir le reconnaître de nos jours. Et que, enfin, ces différences ne peuvent ni ne doivent exclure quiconque du cercle généreux de la nation québécoise.

C'est donc en tant que partie intégrante de cette nation que nous nous adressons aujourd'hui aux autorités politiques de ce pays. Nous leur disons qu'il est temps qu'ils considèrent les musulmans du Québec comme des partenaires à part entière pour élaborer ensemble les solutions les plus à même de répondre de manière satisfaisante aux nombreux défis que pose le fait musulman à la fois à la société en général et à la communauté musulmane du Québec en particulier. Et à cet égard, Astrolabe exprime son entière disponibilité à travailler avec toutes les instances concernées pour faciliter l'intégration et la participation des musulmans du Québec à leur société, notamment en réfléchissant sur des problèmes importants et urgents, peut-être davantage que la question des accommodements, comme l'islamophobie, la crainte associée au terrorisme dit islamique, la discrimination sur le marché du travail, etc.

Enfin, si le lecteur devait retenir un seul message de notre mémoire, nous souhaitons qu'il soit celui de notre appartenance au Québec. En effet, que nous soyons de ceux qui sont nées ici ou qui s'y sont établis suite à un parcours migratoire plus ou moins récent, le Québec reste notre patrie. Les uns comme les autres, nous sommes fiers des luttes qui ont jalonné son histoire, des institutions démocratiques qui façonnent sa réalité présente, des libertés et des solidarités dont jouissent désormais ses citoyens.

Parce qu'elle ne semble pas évidente aux yeux de certains de nos concitoyens, cette appartenance nous sentons aujourd'hui le besoin de la revendiquer. Que nos concitoyens soient en désaccord avec certaines de nos pratiques, cela nous ne saurons d'aucune manière le leur contester. Mais, cela nous blesse de déceler dans ces interpellations des propos qui nous réduisent à des étrangers. De surcroît, il est essentiel qu'ils comprennent que nous partageons au plus haut point les valeurs qui leur sont chères. Nous les partageons et nous y tenons comme aux prunelles de nos yeux. Mieux : comme à nos enfants. Car c'est grâce à ces valeurs que le Québec constitue un État de droit et une société prospère assurant à l'ensemble des Québécois une paix et une convivialité sociales des plus enviables.

Travaillons donc ensemble pour protéger les acquis de notre société. Le moyen en est simple : un dialogue véritable et permanent, aussi franc que respectueux des sensibilités des uns et des autres. Nous y serons tous gagnants car, en fin de compte, c'est le Québec, État et société, qui en récoltera les bénéfices.



## ANNEXE 1– QUI EST ASTROLABE ?

Astrolabe est une association québécoise indépendante à but non-lucratif. Sa mission, telle qu'elle se décrit dans ses documents officiels, est de *promouvoir l'intégration positive de la famille musulmane au sein de la société québécoise*. La dénomination « *Astrolabe* » reflète le *rôle d'orientation et de promotion des modèles d'intégration positive* que les responsables et les membres de l'association souhaitent la voir porter au sein de la communauté, et ce, dans ses discours comme dans ses activités.

Depuis sa création, en 2004, Astrolabe fournit des services sociaux, culturels et sportifs aux musulmans du Québec. Les services offerts s'inscrivent dans la stratégie globale de l'association qui *s'articule autour de trois principaux axes*, à savoir :

1. Support aux membres et aux familles de la communauté musulmane du Québec,
2. Support aux institutions de la communauté, et
3. Promotion de la participation citoyenne des membres et des organismes de la communauté musulmane.

*Membre de la Table Maghreb du MRCI* depuis 2006, *le modèle de gouvernance d'Astrolabe est démocratique* : 71% des membres ont participé le 21 janvier 2007 à l'élection des neuf membres du Conseil d'Administration.

Les membres actuels de l'association, *dont 28% de femmes et 72% d'hommes*, sont majoritairement des universitaires, établis au Québec depuis moins de 10 années et occupent des positions de cadres dans différents secteurs économiques à Montréal.

Dès sa fondation, l'association a mis en place un forum d'information, d'échange et de débat sur Internet. Actuellement, plus de *300 familles sont membres de ce forum* et participent activement aux échanges qui s'y tiennent.

Le *Conseil d'Administration* actuel d'Astrolabe est composé des neuf membres suivants :

Adel Larabi, B.Sc. - Président

Abdellah Halladja, B.Sc. - Secrétaire, Responsable du comité Membership

Mourad Rarbo, M.Sc. - Trésorier, Responsable du comité Formation

Akram Benalia, Ph.D. - Responsable du comité communication et relations extérieures

Amar Haddouche, M.Sc. - Responsable du comité Ados

Belkacem Hatem, B.Sc.

Mouloud Ait-Ikhelef, B.Sc. - Responsable du comité Organisation et Logistique

Mourad Bouzegza, M.Sc.

Saïd Sadouk, M.Sc., ing. - Président sortant : 2004-2006

## ANNEXE 2– LEXIQUE

**Coran** : Parole de Dieu révélée à son prophète, Mohammed (Paix et bénédiction sur Lui), par l'archange Gabriel durant une période de vingt-trois ans. Il est également appelé *kitâb* (livre) ou *dhikr* (rappel). C'est le livre sacré des musulmans. Il représente aussi la principale source d'où sont extraits les enseignements, les orientations ainsi que les obligations et les interdits de l'islam.

**Fondamentalisme** : Il est essentiellement synonyme d'*intégrisme* (voir ci-dessous).

**Hijab** : Vient du mot arabe *hajaba*, qui signifie couvrir, mettre une distance. Le *hijab* est le modeste habit que porte une femme musulmane afin de préserver sa pudeur. Il est prescrit par un verset explicite du Coran, confirmé par une tradition prophétique.

**Imam** : Littéralement le mot peut se traduire par chef de file ou leader. À titre d'exemple, les arabes avaient coutume de dire « *imam fi lugha (langue)* », qui veut dire un leader ou chef de file en linguistique. Parfois le mot imam veut seulement dire l'officiant dans une mosquée. Cette dernière fonction, qui consiste principalement à diriger la prière des fidèles, ne nécessite pas un haut degré d'érudition religieuse, mais exige plutôt une parfaite mémorisation du Coran.

**Intégrisme** : État d'esprit de certains adeptes d'une religion ou d'une idéologie qui, au nom d'un respect intransigeant de la tradition, refusent toute évolution. Ainsi, dans l'univers de sens musulman, l'intégriste serait celui ou celle qui nie la possibilité de l'*Ijtihad*, c'est-à-dire la réflexion critique pour adapter la compréhension des Textes et la pratique religieuse à l'évolution des contextes. C'est rarement le cas des mouvements islamistes.

**Islamisme** : le mot « islamistes », *islamiyun* en arabe, a été forgé, dans les années 50, dans les prisons égyptiennes, par des intellectuels appartenant à cette mouvance politique à référent religieux, et ce, dans le but d'éviter de laisser croire qu'ils étaient les seuls musulmans. Autrement dit, le terme leur permettait de se distinguer des communs des musulmans, tout en reconnaissant à ces derniers la qualité de musulman même s'ils n'adhéraient pas à la démarche politico-religieuse de ces mouvements. Ce sont donc généralement des mouvements réformistes qui s'opposent aux pouvoirs dictatoriaux dans les pays arabes et musulmans. Pluriels dans leur compréhension de l'islam, pluriels dans leur stratégie politique, ils sont en général en faveur d'une modernisation économique, sociale et politique de leurs pays, mais dans le cadre du respect d'une éthique religieuse inspirée des Textes sacrés de l'islam. Dans certains pays arabes ou musulmans, la

## Astrolabe

répression étatique qui s'abat sur ces mouvements a fait basculer certains d'entre eux dans la violence.

**Oulémas** : En arabe 'alim signifie savant. Son pluriel est oulama, qui se dit aussi *oulémas*. Son féminin est 'alimates, qui a pour singulier 'alima. Le 'alim ou la 'alima est celui ou celle qui maîtrise l'essentiel des sciences islamiques, c'est-à-dire une compréhension du Coran et des traditions prophétiques. Ce sont généralement eux qui ont l'autorité légitime de se prononcer sur les questions du dogme ou de la jurisprudence en islam.

**Sunna** : En arabe, le terme signifie « cheminement » ou « pratique(s) ». Dans la terminologie religieuse musulmane, le mot veut généralement dire l'exemple ou la tradition prophétique, qui englobe les dires, les actes, les approbations explicites ou implicites, ainsi que les qualités morales personnelles du Prophète. Deux recueils sont considérés comme étant les plus fiables quand il s'agit de la Sunna : sahih Bukhari et sahih Muslim. Après le Coran, la Sunna représente l'autre principale source législative de l'islam.

**Niqab** : C'est le tissu qui couvre le visage, appelé parfois également la burqa. Le point de vue jurisprudentiel musulman qui l'impose est dit *marjough* (minoritaire).